

**Décision du Bureau n° :
2026 - 13**

**Objet :
Acquisition foncière de la
parcelle AV 172 à Brignais
lieu-dit Moninsable**

DECISION DU BUREAU

Le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 23 septembre 2026, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, en présence de :

Présents : M. Jean-Marc BUGNET, M. Damien COMBET, M. Pierre FOUILLAND, M. Sébastien FRANCOIS, M. Guillaume LEVEQUE, Mme Pascale MILLOT, Mme Aurélie MORETTI, Mme Anne-Claire ROUANET, Mme Catherine STARON,

Absents excusés : M. Serge BERARD, Mme Corinne JEANJEAN.

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-5,

Vu la délibération n°2026-26 du 31 mars 2026 relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT.

La parcelle AV n°172 d'une contenance de 211 m², se situe dans la zone de Moninsable II à Brignais.

Cette parcelle se situe dans le cadre stratégique d'intervention de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon en matière de développement économique. L'acquisition de cette parcelle a pour objectif de permettre la réalisation d'une opération d'ensemble visant à la création d'une nouvelle zone d'activité économique.

En 2021, par délibération n°30-2021, le conseil communautaire avait acté l'acquisition d'une partie des parcelles AV n°72 et AV n°82, appartenant au Groupe Arcade VYV, bailleur du projet d'implantation du centre de formation et d'hébergement des Compagnons du Devoir Du tour de France. Après la réalisation du bâtiment de formation et d'hébergement, autorisé par permis de construire PC 069 027 21 000 25 du 12/04/2022, la parcelle AV

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

n°172 ne s'avère pas utile au projet. Il a donc été proposé à la CCVG d'acheter cette parcelle.

Commune	Section	N°	Adresse	Surface (m²)	Offre de prix	Propriétaires	Accord des propriétaires
BRIGNAIS	AV	172	Moninsable	211 m²	40 €/m²	ASSOCIATION OUVRIERE DES COMPAGNONS DU DEVOIR DU TOUR DE FRANCE	24/08/2026
TOTAL				211 m²	8440 €		

La vente si elle se réalise, sera réitérée avec l'étude notariale de Saint Genis Laval.

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'acquisition de la parcelle listée ci-avant,

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à donner les suites utiles au dossier,

Article 5 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 23 septembre 2026

Damien COMBET
Président de la Communauté de
communes de la vallée du Garon

